

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 21 août 2018

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4018-2017.

Cause tarifaire 2018-2019 d'Énergir. Phase 2.

**Complément à la planification de l'audience d'août 2018 par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) en Phase 2.**

---

Chère Consœur,

Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) expriment leur appui à la demande du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉE) afin qu'Énergir traite, lors de la présentation orale de sa preuve de la phase 2, les 27-31 août 2018, des **coûts évités notamment mais non exclusivement aux fins du PGÉE** ([C-ROÉE-0025](#), page 2 *in fine*). En toute logique, ce sujet devrait selon nous être intégré au **Panel 2 d'Énergir** (sur la Planification des approvisionnements gaziers) **et non pas au Panel 6**. Le Panel 6 pourrait être désigné, quant à lui, seulement pour aborder le traitement réglementaire de la reconduction du PGÉE 2018-19 et du compte d'écart (sujets demandés dans [C-ROÉE-0025](#), page 2 *in fine* et [C-GRAME-0024](#), page 2).

Plus précisément, nous recommandons que **le Panel 2 d'Énergir** (sur la Planification des approvisionnements gaziers) comporte des témoins aptes à traiter de **la prévision de la demande, des approvisionnements, des coûts évités et de la prévision de leur évolution et du Rapport Dunsky qui touche à ces questions**. Nous attirons l'attention de la Régie sur la section 2.2 de notre [rapport C-SÉ-AQLPA-0023](#) (rectifié par [l'erratum C-SÉ-AQLPA-0025](#)), lequel souligne **l'interrelation entre ces éléments**. Il pourrait par conséquent s'avérer malaisé de poser des questions reliant ces éléments si les coûts évités étaient exclus du Panel 2 pour être reportés au Panel 6.

Nous rappelons que nous avons également, dans [notre lettre C-SÉ-AQLPA-0024](#), demandé à ce que le **panel 5 d'Énergir** soit apte à traiter des **investissements**. Nous attirons l'attention de la Régie sur nos préoccupations (quant à la sous-prévision systémique des petits investissements) exprimée à notre [rapport C-SÉ-AQLPA-0023](#) (rectifié par [l'erratum C-SÉ-AQLPA-0025](#)), en section 3.2.

Enfin, nous ne sommes pas d'accord avec la proposition du ROEE à l'effet d'exiger que les **notes préparées des témoins** soient déposées ([C-ROEE-0025](#), pages 1-2). Cela devrait être optionnel, d'autant plus que, de toute manière, les transcriptions reproduisent la totalité des témoignages. Les notes des témoins ne sont en effet pas préparées dans le but d'être déposées; elles peuvent contenir des textes dont une partie est lue seulement ainsi que d'autres textes et tableaux du témoin lui servant d'aide-mémoire et qui ne sont pas formatés pour être publiés. Il serait fastidieux pour les participants d'être contraints à toujours formater les notes préparées de leurs témoins aux fins de leur publication systématique, d'autant plus que des amendements manuscrits y sont parfois apportés la veille ou le jour même afin de réagir aux témoignages du distributeur ou de répondre aux questionnements exprimés par la Régie en cours d'audience.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).